[LOGO ETABLISSEMENT]

CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre [NOM EPLE],**

Représenté par [NOM PRENOM CHEF ETABLISSEMENT],

Sis [ADRESSE DE L’ETABLISSEMENT]

ci-après dénommé « l’EPLE »

**Et [NOM PRENOM INTERVENANT], artiste professionnel**

**OU : Et l’association [NOM ASSOCIATION],**

Représentée par [NOM PRENOM INTERVENANT],

Sis [ADRESSE DE L’ASSOCIATION OU DE L’ARTISTE]

ci-après dénommé « le partenaire »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

Le partenaire est chargé d’assurer la co-animation [PRECISER ATELIER OU CLASSE A PAC OU RESIDENCE + DOMAINE ARTISTIQUE OU CULTUREL] avec [TITRE NOM PRENOM ENSEIGNANT] dans [NOM DE L’ETABLISSEMENT + ADRESSE DE L’ETABLISSEMENT].

Article 2 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de [NOMBRE MOIS] mois ; du [JJ/MM/AAAA] au [JJ/MM/AAAA].

Elle peut être renouvelée par reconduction expresse.

Article 3 : engagement de l’EPLE

L’EPLE s’engage à :

* Mettre à disposition du partenaire un espace et un horaire de travail adaptés à la pratique du [PRECISER DOMAINE CULTUREL OU ARTISTIQUE],
* Planifier les séances d’interventions en concertation avec le partenaire, pour un total de [NOMBRE HEURES] heures ; dont la répartition est jointe dans l’annexe de la présente ;
* Rémunérer le partenaire conformément à la circulaire rectorale en vigueur et à l’annexe jointe à la présente.

Article 4 : engagement du partenaire

Le partenaire s’engage à :

* Respecter les dates et horaires précisés dans le calendrier prévisionnel ;
* Apporter ses connaissances et compétences professionnelles au projet de l’enseignant ;
* Travailler avec tous les élèves régulièrement inscrits à [ATELIER OU CLASSE A PAC ou RESIDENCE].

Article 5 : modalités de paiement

Le partenaire perçoit une indemnité mensuelle versée par [PRECISER EPLE OU AGENCE COMPTABLE DE EPLE] ; à partir de l’état certifié de service fait validé par le chef d’établissement, dont les modalités sont précisées dans l’annexe jointe à la présente.

Article 6 : droit de propriété intellectuelle et obligation de confidentialité

Les parties signataires considèrent comme propriété de l’EPLE, les productions élaborées dans le cadre de la présente.

Les parties signataires répondent de leurs collaborateurs qui sont soumis à l’obligation de confidentialité à l’égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance dans le cadre de la présente.

Article 7 : modifications et résiliation de la convention

7.1 - En cas d’inexécution ou de violation, par l’une des parties de l’une des dispositions de la convention, celle-ci peut être résiliée unilatéralement et de plein droit par l’autre partie, 30 (trente) jours après l’envoi d’une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention est, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l’hypothèse où, notamment par suite d’une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l’une ou l’autre des parties se trouve dans l’impossibilité de poursuivre la présente convention.

En cas de résiliation, toutes les actions définies pour l’année scolaire en cours sont menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves.

7.2 - La présente convention peut être modifiée à tout moment, à la demande de l’une des parties, toute révision devant donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 8 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l’interprétation ou l’exécution de la présente convention, les parties s’efforcent de parvenir à un règlement à l’amiable par voie de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal administratif de Martinique est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l’interprétation ou à l’exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour chaque partie signataire.

Fait à [LIEU], le [DATE]

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Pour l’EPLELe Chef d’établissement |  | Le partenaire |
| [NOM PRENOM DU CHEF D’ETABLISSEMENT] |  | [NOM PRENOM DU PARTENAIRE OU DU PRESIDENT DE L’ASSOCIATION] |
|  |  |  |
| Vu et pris connaissance |  |  |
| [NOM PRENOM DE L’ENSEIGNANT] |  |  |

# Annexe

1. IDENTIFICATION

Nom complet de l’association :

Numéro SIREN ou SIRET :

Président(e) de l’association :

Nom et prénom de l’artiste intervenant dans l’établissement :

1. MODALITÉS D’INDEMNISATION

Nombre d’heures total pour le projet :

Indemnisation horaire brut de rémunération : **50 euros**

Mode d’indemnisation : **présentation de facture de prestation de service et certification par l’établissement de service fait**

Fréquence : **mensuelle**

1. MODALITÉS DES INTERVENTIONS

Calendrier prévisionnel des séances :

Horaires prévisionnels :

Lieu dédié aux interventions :

Autre :